

France-Toulouse: Intercom equipment

OJ S 28/2023 08/02/2023

Contract notice

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)

Postal address: Etablissement de Toulouse - 18, avenue Edouard Belin

Town: Toulouse cedex 9

NUTS code: FRJ23 Haute-Garonne

Postal code: F-31401

Country: France

Contact person: <https://marches.cnes.fr>

E-mail: marielle.caranana@cnes.fr

Telephone: +33 0561281705

Fax: +33 0561281404

Internet address(es):

Main address: <http://www.cnes.fr>

Address of the buyer profile: <https://marches.cnes.fr>

I.3. Communication

Access to the procurement documents is restricted. Further information can be obtained at:

<https://marches.cnes.fr>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Other activity: Recherche-développement scientifique

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

MANIOC 2 - Interphonie opérationnelle au Centre Spatial Guyanais

Reference number: ORAILI202201036

II.1.2. Main CPV code

32360000 Intercom equipment

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

L'Interphonie Opérationnelle est le système qui réalise les mises en relation audio des différents acteurs d'une campagne de lancement : clients, personnel lanceurs, personnel CNES, personnes extérieures... Le système d'interphonie opérationnelle s'étend sur l'ensemble des sites du CSG, mais également sur des sites distants tels que le CST ou les stations aval.

Le système actuel MANIOC s'appuie sur des groupes de parole, appelés conférences, regroupant différents interlocuteurs via les terminaux Interphone Opérationnels (IO). Ces postes IO sont des abonnés aux conférences.

L'affaire MANIOC 2 s'inscrit dans le projet PMCO et a pour objectif de renouveler le système existant MANIOC suite à son obsolescence. Celle-ci intègre également le déploiement de l'interphonie opérationnelle sur les nouveaux sites tels que le CDO ou l'ELM.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY30 Guyane

II.2.4. Description of the procurement

L'affaire MANIOC 2 est découpée en 3 tranches :

- Tranche renouvellement MANIOC : Cette tranche concerne le renouvellement de l'infrastructure et des IOs de la matrice CT du système MANIOC existant, ainsi que la dépose du système existant et le remplacement des équipements des sites abonnés.

Les sites concernés sont les suivants :

- Le Centre Technique (CT) : Jupiter 2, Uranus E, Jupiter 1, Mercure
- Les Ensembles de Préparation des Charges Utiles (EPCU) : EPCU S1, EPCU S3, EPCU S5
- La station Météo
- Les stations de localisations, de télémessure et d'observation : Galliot et Grand Leblond sur la Montagne des Pères, Montabo, Diane et les radars Amazonie à Saint-Jean du Maroni et Pariacabo.
- Les stations Aval et autres sites distants : CTTM (Toulouse), Natal, Libreville, Malindi, Saint-Jean du Maroni, Bermuda, New Norcia, Gatineau, Santa Maria de Açores, Station Navalisé, 6 KIT transportables (stockés au CSG)
- Le Centre De Lancement 3 (CDL3) : Interfaces avec la matrice du CDL3
- Tranche optionnelle CDO : Déploiement de nouveaux équipements dans un nouveau bâtiment situé au CT : le Centre Des Opérations (CDO)
- Tranche optionnelle ELM : Déploiement de nouveaux équipements pour les besoins liés au micro/mini lanceurs. Le site se nomme l'Ensemble de Lancement Multilanceurs (ELM), anciennement DIAMANT

Le nouveau système MANIOC 2 et le système existant MANIOC fonctionnent sur des technologies et des réseaux différents (MAINATE et CAIMAN).

Cependant, les interfaces externes actuelles seront partagées entre MANIOC 2 et le système existant MANIOC durant la phase de qualification technique (QT) et la phase de qualification opérationnelle (QO) de MANIOC 2. Il est nécessaire d'assurer la continuité du service pour les campagnes de lancement et de réaliser la qualification technique (QT) et opérationnelle (QO) du nouveau système MANIOC 2.

L'affaire se décompose :

- Phase 1 : Installation du nouveau système MANIOC 2 (hors interfaces externes) en parallèle du système existant MANIOC
 - Installation de l'infrastructure (serveurs) au CDO ou dans un autre bâtiment du CT
 - Installation des postes IO
 - Remplacement des postes des stations avals
- Phase 2 : Cohabitation du nouveau et de l'ancien système au niveau des interfaces externes existantes durant la période de qualification (QT et QO)
 - Raccordement des interfaces externes au nouveau système MANIOC2
 - Utilisation des interfaces externes par le nouveau système MANIOC 2 et le système existant MANIOC
- Phase 3 : Basculement vers le nouveau système MANIOC 2 et dépose du système existant MANIOC
 - Dépose du système MANIOC 1, du câblage et des éventuels éléments nécessaire à la phase 2 (cohabitation des systèmes MANIOC 1 et MANIOC 2)
 - Déménagement de l'infrastructure MANIOC 2 au CDO

Les tranches CDO et ELM ne comportent que des éléments nouveaux indépendants du système existant. Ces tranches ne sont concernées que par la phase 1.

L'attention des candidats est attirée sur les contraintes de politique industrielle qui demandent de privilégier des produits et des prestations réalisés par des sociétés européennes appartenant à des pays membres de l'Agence Spatiale Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Dans le cas présent, selon les exigences de retour géographiques attendues, l'Appel d'Offres doit être restreint aux sociétés européennes ressortissantes des États Membres de l'ESA suivants :

Allemagne, Autriche, Danemark, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni et Suède.

Aucune autre exigence de retour géographique n'est exprimée dans le Dossier de Mise en Concurrence.

Le non respect de cette exigence entraîne la non-conformité de l'offre.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

- Centre Des Opérations (CDO)
- Ensemble de Lancement Multilanceurs (ELM)

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Procédure ad-hoc de consultation européenne avec publication conformément aux articles L2500 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les dossiers de candidatures (conformes à la section III) sont à déposer exclusivement sur <https://marches.cnes.fr>

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Liste et description succincte des conditions:

1. une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) accessible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; l'équivalent européen du formulaire DC1, document unique d'achat européen (ESPD), peut être consulté ici <https://espd.eop.bg/espd-web/filter?lang=en> ;
2. la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
3. une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du Code de la Commande Publique (articles accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr) ;
4. un document relatif au pouvoir des personne(s) habilitée(s) à engager le candidat.
5. les personnes qui se portent candidates ainsi que celles qui sont membres d'un groupement ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner listée aux articles L.2141-1 à 5 à L.2141-7 à 11 du Code de la Commande Publique identifié ci-avant.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000037703589/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000037703603/>

Conditions de participation

Le lancement d'une procédure de marché n'implique pas, pour le CNES, l'obligation d'attribuer un marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature et du fait qu'il disposera des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux exigés dans le présent avis ainsi qu'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Pour les candidatures multiples, un candidat n'a pas la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1) En qualité de candidat individuel et de cotitulaire d'un ou plusieurs groupement
- 2) En qualité de cotitulaire de plusieurs groupements

Si le candidat se présente en groupement d'entreprises :

Il précise le caractère du groupement, soit groupement conjoint, soit groupement solidaire.

- Il indique qui est le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.

- Il apporte toutes les informations relatives aux habilitations à représenter le groupement lors de la procédure de mise en concurrence afin de déterminer si le mandataire est habilité à signer la candidature et l'offre, ou si l'ensemble des membres du groupement signe la lettre de candidature et l'offre du groupement.
- Chaque membre du groupement produit à l'appui de la candidature du groupement l'ensemble des éléments demandés ci-dessus. Les documents officiels délivrés par une autorité publique ou une institution publique indispensables à l'établissement du contrat seront fournis dans la langue originale et traduits en français.
- Le dossier de réponse à l'appel à candidature sera rédigé en français ou en anglais. Le dossier de candidature doit être structuré en 2 parties.

Partie 1 :

Elle regroupera les éléments d'ordre administratif, économiques et financiers ainsi que les renseignements concernant la situation propre du Candidat demandés ci avant.

Les pièces fournies (justificatifs, certificats, ...) doivent être numérotées dans l'ordre et rassemblées sous forme d'un fascicule ne comprenant ni publicité, ni document ancien ou périmé.

Le candidat peut utiliser en les complétant les documents DC1 et DC2 disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie et des finances, accessible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> .

Partie 2 :

Elle présentera les capacités de management, organisation et techniques du Candidat, justifiées par ses références professionnelles des 3 dernières années.

S'il le souhaite, le candidat liste les documents remis à l'appui de sa candidature.

III.1.2. Economic and financial standing

Minimum level(s) of standards possibly required:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- la preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,
- la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

III.1.3. Technical and professional ability

Minimum level(s) of standards possibly required:

Une note (50 pages maximum hors annexes) justifiant, la réalisation :

- 1) les capacités de chaque société à réaliser les prestations la concernant et ses références de réalisations récentes pour des prestations comparables, en particulier dans l'intégration de solution d'interphonie IP interconnectée avec des systèmes analogiques ;
- 2) le ou les types de solutions technologiques envisagées ;
- 3) la démonstration de références significatives d'étude et de déploiement de service : Système conférences d'interphones dans des contextes opérationnels et/ou sensibles ;
- 4) des références dans le déploiement et la validation d'environnement logiciel critique avec de fortes contraintes « sureté de fonctionnement » ;
- 5) des références dans la sécurisation des systèmes d'information ;

6) les références et l'organisation sur la maintenance de ce type de système ;

7) des références dans l'écoconception.

Les candidats devront dans leur dossier de candidature :

- faire la présentation d'une liste des principaux projets de même nature que le projet MANIOC 2 réalisés au cours des trois dernières années, avec montant, date et le destinataire public ou privé et appuyée d'attestations de bonne exécution ;
- présenter des référencements comme prestataire de service de confiance ou certificats de qualifications professionnelles et de formation notamment dans les domaines des réseaux télécoms, Informatique et la Sécurisation des Systèmes d'Information (SSI) ;
- faire une déclaration indiquant l'organisation sécurité, les locaux protégés, les moyens techniques labellisés dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 17/03/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 12 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Lien ESA-STAR :

<https://esastar-publication.sso.esa.int/nonEsaTenderActions/details/2279>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1.

Review body

Official name: Tribunal Administratif

Postal address: 68, rue Raymond IV BP 7007

Town: Toulouse

Postal code: 31068

Country: France

E-mail: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Telephone: +33 562735757

Fax: +33 562735740

Internet address: <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du Tribunal Administratif

Postal address: 68, rue Raymond IV BP 7007

Town: Toulouse

Postal code: 31068

Country: France

E-mail: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Telephone: +33 562735757

Fax: +33 562735740

Internet address: <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

03/02/2023